



## Point no 11 de l'ordre du jour

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Le présent rapport se base sur la notice technique établie par le gestionnaire du réseau électrique de la Commune, la société Eli10 S.A., le 12 novembre 2020.

## 1. Introduction

Pour rappel, le réseau électrique de la Commune de Milvignes est composé de 90 armoires de distribution basse tension (BT), désignées ADBT, avec une répartition de 43 sur la localité de Bôle et 47 sur la localité d'Auvernier.

La durée d'amortissement prévue dans les classes d'immobilisations est de 35 à 40 ans. Cela équivaut par conséquent à environ 3% de renouvellement par année, soit en moyenne 2.7 armoires par année.

Initialement, par un crédit accordé fin 2018, il avait été prévu d'assainir 8 armoires afin de rattraper un certain retard accumulé durant plusieurs années. Afin de poursuivre ce rattrapage, le Conseil général a voté en décembre 2019 un crédit portant sur 3 armoires (une complète, une partielle et une nouvelle au chemin de la Moraine à Bôle) et un tableau général de distribution de station (TGBT).

Pour 2021, le Conseil communal vous propose de continuer avec un rythme de renouvellement standard. Il est par conséquent prévu de remplacer le TGBT d'une station transformatrice, une armoire de distribution complète ainsi que le tableau d'une armoire de distribution. Comme pour 2020, une armoire supplémentaire est prévue, celle-ci étant nécessaire afin d'alimenter un nouveau bâtiment à la Rue de la Prairie à Bôle. Cette nouvelle armoire permettra également d'améliorer la distribution électrique dans la zone concernée.

Les installations de distribution BT projetées sont les suivantes :

- TGBT - Station MT/BT Carrière à Bôle
- ADBT - Champ-Rond à Bôle
- ADBT - Petites Ruelles à Auvernier
- ADBT - Prairie SUD à Bôle (nouvelle)

Exemple de travaux sélectionnés :



TGBT Station Carrière à Bôle



ADBT Champ-Rond à Bôle

## 2. Investissement

Dans le cas du TGBT de la station Carrière, les installations de distributions BT se trouvent dans un bâtiment et non pas dans une armoire extérieure. Les règles de sécurité et d'assainissement sont toutefois les mêmes que pour une ADBT. Ce tableau de distribution a été sélectionné, car il ne répond plus aux règles de sécurité.

L'armoire de Champ-Rond à Bôle est utilisée lors de manifestations ponctuelles. Afin d'en faciliter l'utilisation pour une fourniture d'énergie temporaire, il est prévu d'ajouter des prises complémentaires, sécurisées et sous comptage. A noter qu'il est prévu d'installer une armoire combinée avec la partie TV qui est gérée par Sitebco.

Pour l'ADBT Petites Ruelles à Auvernier, il est prévu de remplacer uniquement le tableau avec les départs réseaux, celui-ci se trouvant dans un bâtiment existant.

Lors du changement des armoires ou des TGBT, il est prévu l'installation d'une armoire provisoire et la modification des bouclages existants afin de réduire au minimum la durée des coupures électriques.

Les frais de génie-civil pour les installations provisoires ainsi que pour la réalisation d'un nouveau socle d'armoire ou de fouilles sont également comptés.

Les nouvelles armoires seront par endroit plus grandes que les existantes de façon à avoir la place nécessaire lors des futurs assainissements du réseau BT câblé pour lesquels la reprise des introductions sera créée de manière individuelle.

Même si ces armoires sont déjà désignées ou sélectionnées, le changement se fera par étapes et les priorités pourraient varier si des interventions sur la commune devaient le nécessiter.

### 3. Coûts

L'investissement à consentir pour les travaux communaux pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension se décompose comme suit

#### Récapitulatif

A. 3 armoires de distribution et 1 TGBT	CHF	45'000.-
B. Travaux de manœuvres et installations provisoires	CHF	28'000.-
C. Génie civil pour provisoire, fouilles et nouveau socle	CHF	19'000.-
<b>Sous-total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>92'000.-</b>
TVA 7.7%	CHF	7'084.-
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.-</b>

### 4. Aspects financiers

Nous rappelons que ce type de travaux ne sont pas l'objet de subventions mais qu'ils sont pris en compte dans le calcul annuel du Weighted Average Cost of Capital (« Coût moyen pondéré du capital », « WACC »), puisqu'il s'agit d'un investissement augmentant la valeur de notre réseau électrique.

Ces travaux seront amortis au taux prévu dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) et mentionnés dans l'arrêté.

### 5. Conclusion

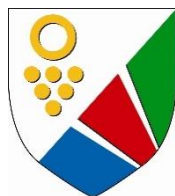
Ce projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Conformément à la ligne appliquée jusque-là, le Conseil communal est convaincu du bien-fondé de cet investissement permettant de rattraper une partie du retard accumulé dans le domaine de l'entretien du réseau communal d'électricité et d'assurer sa sécurité. En outre, cette dépense permettra d'affronter sereinement les prochains développements urbains de notre Commune sans avoir l'obligation d'une mise à niveau dans l'urgence de nos installations pour fournir les ressources nécessaires lorsque des projets de constructions voient le jour.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 8 octobre 2020

Le Conseil communal



# Le Conseil général

de la

## Commune de Milvignes

---

### Arrêté octroyant un crédit d'engagement de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,  
dans sa séance du 17 décembre 2020,  
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
vu le rapport du Conseil communal du 8 octobre 2020,

**arrête :**

<b>Crédit d'engagement</b>	<b>Article premier</b> Un crédit d'engagement de CHF 100'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension.  Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.
<b>Comptabilisation</b>	<b>Article 2</b> Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.
<b>Exécution</b>	<b>Article 3</b> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet

Auvernier, le 17 décembre 2020